



# “Ils n’en font ni métier ni marchandise”: imprimerie et commerce du livre scolaire chez les Frères des écoles chrétiennes en France au 18e siècle

Emmanuelle Chapron

## ► To cite this version:

Emmanuelle Chapron. “Ils n’en font ni métier ni marchandise”: imprimerie et commerce du livre scolaire chez les Frères des écoles chrétiennes en France au 18e siècle. *Paedagogica Historica*, Taylor & Francis (Routledge), 2019, 10.1080/00309230.2019.1669683 . halshs-02501549

**HAL Id: halshs-02501549**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02501549>**

Submitted on 20 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **“Ils n’en font ni métier ni marchandise” : imprimerie et commerce du livre scolaire chez les Frères des écoles chrétiennes en France au 18<sup>e</sup> siècle**

Emmanuelle Chapron (Aix Marseille Univ, CNRS, UMR 7303 Telemme, Aix-en-Provence)

Au 18<sup>e</sup> siècle, les Frères des écoles chrétiennes sont la principale communauté enseignante pour les petites écoles de garçons en France. La révolution pédagogique engagée par le fondateur, Jean Baptiste de La Salle, repose sur la définition d’un corpus de textes, du syllabaire au catéchisme, qui doivent être mis entre les mains de tous les enfants pour permettre la mise en œuvre de la leçon commune. On verra comment, très concrètement, la communauté a organisé la production et la distribution de ces livres, en négociant avec les imprimeurs et en affrontant les oppositions locales des libraires, des maîtres d’école et des familles. Il est ainsi possible de réfléchir à la manière dont le corpus imaginé par La Salle a été adapté localement, mais aussi adopté en dehors des écoles chrétiennes.

Mots clés : livres scolaires; petites écoles; Frères des écoles chrétiennes

À l’époque moderne, les enfants qui fréquentent les petites écoles se munissent d’instruments de travail relativement semblables dans toute l’Europe catholique: alphabets, petites histoires saintes, catéchismes, psautiers et civilités. Même s’il n’est pas entièrement laissé à la “fantaisie des parents,” le choix des livres de classe reste du ressort des familles.<sup>1</sup> Pendant longtemps, et jusque tard au 19<sup>e</sup> siècle dans certaines zones rurales, la diversité des livres apportés par les enfants fait obstacle à la mise en place de méthodes simultanées. Dans son *Tableau de l’instruction primaire* publié en 1837, accablant à dessein, Paul Lorrain condamne vivement l’attitude des parents qui, par apathie ou par indifférence, refusent d’acheter les livres nécessaires à leurs enfants et préfèrent leur mettre entre les mains des bouquins qui font le chemin de l’école depuis quatre ou cinq générations, forçant le maître à s’en tenir à un enseignement individuel.<sup>2</sup> À l’époque moderne au moins, la diversité des livres utilisés dans les classes ne constitue pas l’unique obstacle matériel à la mise en place de la leçon commune. L’émiettement de la fréquentation scolaire, les arrivées qui s’échelonnent tout au long de l’année rendent compliquées les dynamiques de groupe. Mais l’impossibilité de fournir le même livre aux enfants d’un même niveau constitue un facteur de blocage évident.

---

<sup>1</sup> Selon la réponse de l’abbé Andries, de Bergues en Flandre-Maritime, à l’enquête de l’abbé Grégoire en 1790 (Bibliothèque nationale de France [désormais BnF], ms. NAF 2798, 21).

<sup>2</sup> Paul Lorrain, *Tableau de l’instruction primaire* (Paris: Hachette, 1837), 110-1.

Pourtant, la mise en œuvre de la leçon commune progresse tout au long du 18<sup>e</sup> siècle dans les petites écoles du royaume. Les communautés religieuses ont été pionnières dans la formalisation de cette pratique, mais aussi dans la mise en œuvre de solutions pratiques permettant de s'assurer que tous les enfants d'un même niveau avaient le même livre entre les mains. Ursulines, Dames régentes ou Vatelottes pour les communautés féminines, prêtres des écoles Démià à Lyon ou Frères des écoles chrétiennes, parmi d'autres, recommandent dans leurs règlements la pratique de la leçon commune et organisent la fourniture des livres, à l'échelle de l'école, du diocèse, voire de l'ensemble de leurs écoles. Parmi ces communautés, celle des Frères des écoles chrétiennes est la seule à avoir mis en place un corpus unique pour toutes les écoles, produit massivement dans les "capitales" de la communauté et distribué à l'échelle du royaume.

Cette entreprise, unique pour son époque, reste encore peu connue.<sup>3</sup> Son étude suppose de mobiliser les sources classiques de l'histoire du livre, archives de l'administration royale de la Librairie et contrats d'imprimeurs, en même temps que celles des communautés locales. En bousculant les intérêts établis, ceux des maîtres d'école, des libraires et des familles, les Frères ont suscité de nombreuses oppositions qui ont laissé des traces dans les archives des villes où ils se sont installés. On s'intéressera tout d'abord à la manière dont les communautés contemporaines des Frères des écoles chrétiennes ont résolu la question des livres scolaires, avant d'examiner comment la révolution pédagogique mise en œuvre par Jean-Baptiste de La Salle a été rendue praticable, très concrètement, par l'adoption d'un corpus commun de livres, par les pratiques de vente de livres au sein des écoles, et par l'organisation de pôles d'impression en différents lieux du royaume.

## **De la leçon commune aux livres en commun**

### ***Les précurseurs: une économie de circuits courts***

L'une des premières expressions du principe de la "leçon commune" se trouve dans le traité de l'*Escole paroissiale* (1654) de Jacques de Batencour, un prêtre de la communauté Saint-Nicolas du Chardonnet, dont l'école parisienne a constitué un important laboratoire d'innovations pédagogiques au milieu du 17<sup>e</sup> siècle. Dans le cadre d'une progression très méthodique des apprentissages, la "lecture commune ou par bandes" consiste à faire travailler ensemble des petits groupes de dix à douze écoliers de même niveau, "ayant le même livre et de même impression, tant que faire se pourra."<sup>4</sup> Ce genre de formulation se retrouve au même moment dans les règlements d'autres communautés, comme dans les *Vraies constitutions des religieuses de la congrégation*

---

<sup>3</sup> Les seuls travaux disponibles sont le fait d'Yves Poutet, "Les livres pédagogiques de Jean-Baptiste de La Salle," *Revue française d'histoire du livre* 49 (1980):29-67.

<sup>4</sup> Jacques de Batencour, *Instruction méthodique pour l'école paroissiale, dressée en faveur des petites écoles*, 2<sup>e</sup> éd. (Paris: P. Trichard, 1669), 185. Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, SEDES, 1976), 114-36.

*Notre-Dame* rédigées par Pierre Fourier, curé de Mattaincourt en Lorraine (1649)<sup>5</sup>, dans les règlements de la congrégation des ursulines de Paris (1653)<sup>6</sup>, ou, dans les dernières décennies du siècle, dans les écoles instituées à Lyon par Charles Démia, organisées selon les *Règlements pour les écoles de la ville et diocèse de Lyon* (1688). (carte 1)

Le principe de la leçon commune pose des questions pratiques qui sont différemment résolues par les communautés, en impliquant à des degrés variables les maîtres et les maîtresses, les libraires et les familles. Batencour ne s'étend pas sur la manière dont on s'assurera que les élèves auront les mêmes livres: il signale simplement que l'on trouvera les alphabets et les deux premiers livres de lecture latine chez les libraires de la paroisse, Pierre Targa ou Pierre Trichard.<sup>7</sup> Chez les Ursulines, dont les écoles se multiplient rapidement dans tout le royaume, la question est traitée avec plus de précision, même si les règlements délèguent le plus souvent la responsabilité de la fourniture des livres à l'échelon local de l'école. Le règlement parisien prévoit que la maîtresse générale des classes des externes "pourra faire une fourniture de livres latins et français dont on se sert aux classes, de catéchismes et de papiers pour apprendre à écrire, qu'elle leur donnera au prix qu'elle les aura achetés."<sup>8</sup> Comme le montrent par exemple les livres de comptes des écoles externes des monastères d'Épernay ou d'Arras, les livres sont effectivement acquis en gros par les communautés.<sup>9</sup> Ces psautiers, demi-psautiers et quarts de psautiers, catéchismes pour préparer à la première communion, formulaires de prières simples ou doubles, examens pour la confession, alphabets, petites heures, trésors dévots, sont ensuite revendus avec un petit bénéfice aux écoliers. Si modeste soit-il (de l'ordre de 20 à 30 % du prix d'achat), ce bénéfice contribue à l'économie charitable de l'institution scolaire, en permettant les dons de livres aux écolières les plus pauvres.<sup>10</sup>

Ce type de fonctionnement se retrouve tout au long du 18<sup>e</sup> siècle dans d'autres communautés enseignantes. Les Vatelottes de Toul pratiquent aussi la méthode simultanée par niveau et conservent dans leurs écoles de petits fonds de livres à prêter ou à vendre aux enfants.<sup>11</sup> Dans le diocèse de Rouen, les sœurs d'Ernemont fonctionnent de la même manière dans la centaine d'écoles qu'elles tiennent au 18<sup>e</sup>

---

<sup>5</sup> *Les Vraies Constitutions des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame* (s.l., 1649), 3<sup>e</sup> partie, 38-39.

<sup>6</sup> *Règlements des religieuses ursulines de la congrégation de Paris* [1653] (Paris: L. Josse, 1705).

<sup>7</sup> Batencour, *Instruction méthodique*, 171.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 157.

<sup>9</sup> Archives départementales [désormais AD] Marne, 84 H 2/1.

<sup>10</sup> Le cas des ursulines a été développé dans XXX, "Écoles charitables et économie du livre au XVIII<sup>e</sup> siècle : les livres à l'usage des ursulines," *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 59 (2012): 33-49. Pour l'Allemagne, Anne Conrad, "Lernmaterialien und Lesepraxis in Ursulinenschulen des 17. und 18. Jahrhunderts," *Schulbücher und Lektüren in der vormodernen Unterrichtspraxis*, numéro spécial du *Zeitschrift für Erziehungswissenschaft* 17 (2012): 153-66.

<sup>11</sup> Alix de Rohan-Chabot, *Les écoles de campagne en Lorraine au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Nancy: Éd. Serpenoise, 1985), 124. *Histoire des sœurs de la doctrine chrétienne de Nancy. Pour l'éducation des filles à la campagne. Tome 1. Les Sœurs Vatelottes du diocèse de Toul, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* (Nancy: Doctrine chrétienne, 1988), 428-9.

siècle. Les documents comptables de l'école d'Yvetot, parmi d'autres, montrent une bibliothèque scolaire guère différente, dans ses contenus, de celle des ursulines.<sup>12</sup>

### ***Le laboratoire des écoles Démia à Lyon***

À la même époque, les écoles de charité fondées à Lyon par Charles Démia (1637-1689) forment le laboratoire de solutions nouvelles.<sup>13</sup> Contrairement aux communautés féminines, Démia organise de manière très minutieuse la progression des apprentissages et des instruments de travail qui leur sont associés. L'uniformité des livres fait sens dans ce projet totalitaire, pour qui la civilisation de l'enfance populaire passe par un ordonnancement minutieux du temps, des gestes et des voix. Les *Règlements pour les écoles de la ville et diocèse de Lyon* (1688), qui font la somme de plus de vingt ans d'expérience dans les écoles, décrivent avec une extrême précision l'organisation de la classe et le maniement des outils. Très influencé par le traité de l'*École paroissiale* de Batencour, Démia prévoit une répartition des élèves en huit classes de niveau, elles-mêmes subdivisées en vingt-deux bandes. Ces groupes d'écoliers travaillent sur le même support: ils doivent "avoir le même livre, de la même impression, et la même leçon."<sup>14</sup> Ceux qui apprennent les lettres se serviront "d'une grande table ou d'un petit alphabet." La lecture latine se travaille sur des textes simples et faciles comme les Psaumes imprimés chez Olyer à Lyon, puis sur des textes plus difficiles, en caractères plus menus et avec des abréviations, comme les hymnes et capitules qui sont à la fin du psautier. Enfin, le dernier niveau de la lecture courante se fait dans la "civilité imprimée en caractères de manuscrits," probablement la *Conduite pour la bienséance civile et chrétienne*.<sup>15</sup>

Démia définit donc un corpus commun, dont les *Règlements* donnent la composition précise:

Les enfants ne se serviront, 1. Que du petit alphabet, 2. Du grand alphabet, 3. Du psautier, 4. Des pensées chrétiennes, 5. De l'introduction à la vie dévote, 6. Du pédagogue, ou 7 trompettes, 7. Du catéchisme des écoles, 8. De la civilité et autres livres qui seront désignés.

À côté des textes rédigés par Charles Démia, on trouve des classiques de la librairie de dévotion, comme l'*Introduction à la vie dévote* de François de Sales (1609) ou les *Sept*

---

<sup>12</sup> Jean-Pierre Latrobe, "Contribution à l'histoire de l'enseignement au XVIII<sup>e</sup> siècle : les écoles des sœurs d'Ernemont," *Cahiers d'histoire de l'enseignement, Annales du CRDP de Rouen* 6 (1978): 6-99.

<sup>13</sup> Gabriel Compayré, "Charles Démia et l'origine de l'enseignement primaire à Lyon," *Revue d'histoire de Lyon* IV (1905): 241-73 et 328-70. Xavier Bisaro, "La voix des pauvres : chant et civilité oratoire dans les écoles de charité de Lyon à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle," *Histoire de l'éducation* 143 (2015): 125-154.

<sup>14</sup> Charles Démia, *Règlements pour les écoles de la ville et diocèse de Lyon* (Lyon: Aux dépens du Bureau des Écoles et se vendent chez André Olyer, s. d. [1688]), 20.

<sup>15</sup> Rémi Jimenes, *Les caractères de civilité. Typographie et calligraphie sous l'Ancien Régime (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)* (Atelier Perrousseau, 2011), 66.

*trompettes pour réveiller les pécheurs*, un grand succès de librairie depuis sa première édition à Bergame en 1612.<sup>16</sup> La réelle nouveauté introduite par Démia tient d'avoir pensé l'uniformisation des instruments de travail, non seulement à l'échelle de la classe comme l'avait suggéré Batencour, mais à l'échelle des écoles charitables de tout le diocèse de Lyon, sur lesquelles l'archevêque Camille de Neufville lui a concédé un droit de regard.

Démia ne transige pas sur la nécessité d'utiliser des supports uniformes. En septembre 1673, il rappelle au Bureau des écoles qu'"une des choses les plus importantes pour faire profiter les enfants [...] est qu'ils soient uniformes dans les livres qu'ils étudient."<sup>17</sup> Aux maîtres et maîtresses régulièrement rassemblés par le Bureau pour des séances de remise à niveau, il est rappelé qu'on ne doit accepter dans les classes que les livres conformes aux règlements, et ne tolérer aucun ouvrage profane.<sup>18</sup> Les visites menées dans les écoles pointent les maîtres qui n'ont pas de livres ou qui ont des livres "qui ne sont pas des écoles," ceux qui "suivent les vieilles méthodes pour faire épeler" ou qui ne pratiquent pas la méthode de la lecture "par bande." Chez Rodier, où les visiteurs se rendent le 22 mai 1688, "on ne se sert point d'alphabets qui sont faits pour les écoles et au lieu du psautier, on ne se sert presque que des Heures de Notre Dame [...] On y lit point par bandes, mais l'un après l'autre dans des livres différents et bons."<sup>19</sup>

Le Bureau des écoles réfléchit pourtant à la manière de donner aux maîtres et aux maîtresses les moyens de mettre en pratique les instructions du fondateur. Dès 1673, il traite directement avec les imprimeurs lyonnais pour faire produire les ouvrages nécessaires aux petites écoles. Cette année-là, des petits et des grands alphabets sont imprimés à Lyon par Masse.<sup>20</sup> En 1677, c'est au tour du catéchisme rédigé par Démia, puis en 1678 d'un psautier qui remplace les Heures de Notre-Dame utilisées jusqu'alors.<sup>21</sup> Les petites écoles lyonnaises sont à l'évidence une bonne affaire, ou apparaissent en tout cas comme telles aux yeux des imprimeurs qui n'hésitent pas à proposer leurs services. Démia s'entend d'abord avec son cousin germain, le libraire André Olyer, qui imprime le catéchisme. Cette convention reste informelle et toute fondée sur la parole donnée, comme le laisse penser l'irruption inquiète de ce dernier devant le Bureau, en décembre 1689, juste après la mort de Démia :

Mr Olier, marchand libraire cousin germain de feu Mr Démia, qui a travaillé ci-devant pour les écoles dans les impressions nécessaires, est entré dans l'assemblée pour la prier de le continuer dans les ouvrages qu'il y aura à faire, ce qui lui a été

---

<sup>16</sup> François Lebrun, "Un grand succès de la littérature religieuse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : 'Les sept trompettes pour réveiller les pécheurs'," in *Regards sur les sociétés modernes (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle). Mélanges offerts à Claude Petitfrère*, ed. Denise Turrel (Tours: CEHVI, 1997), 105-13.

<sup>17</sup> AD Rhône, 5 D 5, 20 (septembre 1673).

<sup>18</sup> AD Rhône, 5 D 8, 49v<sup>o</sup> (31 mars 1680) et 71v<sup>o</sup> (août 1682)

<sup>19</sup> AD Rhône, 5 D 20.

<sup>20</sup> AD Rhône, 5 D 5, 20 (septembre 1673).

<sup>21</sup> AD Rhône, 5 D 8, 22 et 5 D 5, 62 (24 février 1678).

accordé en lui assurant qu'on ne le changera pas dans la croyance qu'on a qu'il en usera bien.<sup>22</sup>

L'inquiétude d'Olyer est fondée, car l'intérêt du marché suscite des convoitises. En 1696, un autre libraire lyonnais fait au Bureau la proposition d'offrir "une somme considérable pour les pauvres, moyennant que le bureau lui permette de débiter les livres des écoles avec un privilège du roi et une ordonnance de monseigneur l'archevêque ou de Mr le directeur général desdites écoles, laquelle enjoindra à tous les maîtres et maîtresses de se servir desdits livres."<sup>23</sup> On voit les conditions qui rendraient le marché véritablement intéressant pour les professionnels du livre: un privilège d'imprimerie qui protégerait le produit de la concurrence, et une ordonnance épiscopale qui interdirait toute pédagogie buissonnière. Les livrets d'école ne peuvent pas, en réalité, faire l'objet d'un privilège (s'agissant de petits livres de piété communs, ils relèvent forcément du régime de la permission simple), mais la collaboration avec le Bureau des écoles reste un avantage de taille pour les imprimeurs. Mis en demeure d'offrir les mêmes conditions que son concurrent, Olyer reste en place. En 1707 puis en 1709, il reçoit la permission d'imprimer un *Alphabet nouveau pour les écoles du diocèse de Lyon*, un *Catéchisme pour les écoles du diocèse de Lyon*, une *Conduite pour la bienséance civile et chrétienne*, une *Conduite pour acquérir et conserver la piété chrétienne* et des *Psaumes, antiennes, hymnes et oraisons*.<sup>24</sup>

Cet arrangement avec un libraire lyonnais est reconduit en 1716 en faveur de Louis Servant, puis probablement de Claude Journet à la fin des années 1720.<sup>25</sup> On reste dans le cadre du marché presque pur et dur: le Bureau des écoles concède au libraire le droit d'exploiter un ensemble de titres, sans garantir l'issue des ventes autrement que par la discipline collective des maîtres et maîtresses. En effet, à la différence de ce que l'on a vu dans les communautés féminines, aucune pratique d'achat en gros puis de revente ne semble être envisagée: les familles sont renvoyées vers les libraires. Les procès-verbaux établis par le Bureau des écoles donnent à voir, de fait, les difficultés matérielles auxquelles se heurte cet idéal pédagogique: les ouvrages ne sont pas toujours disponibles, les maîtres ne savent pas s'en servir, les familles ne les achètent pas, les enfants apportent en classe beaucoup de matériel non conforme.<sup>26</sup>

Moins que le marché, c'est la charité qui semble assurer, au moins dans les premières décennies, la cohérence du système Démia. Les membres du Bureau sont constamment encouragés à susciter des dons de livres pour les enfants pauvres, à s'enquérir des fonds de boutique qui pourraient être cédés à bon prix, à négocier des rabais avec les libraires, bref à saisir toutes les occasions possibles pour munir les

---

<sup>22</sup> AD Rhône, 5 D 5, 174.

<sup>23</sup> AD Rhône, 5 D 5, 263.

<sup>24</sup> BnF, ms. fr. 21941, n° 219 et 831.

<sup>25</sup> AD Rhône, 5 D 5 et AD Rhône, 3 E 6777, 14 décembre 1716, pour Servant.

<sup>26</sup> AD Rhône, 5 D 8, 71v°. Voir aussi dans AM Lyon, HH 98, la procédure en contrefaçon lancée par Servant contre d'autres libraires lyonnais en 1726.

enfants des livres appropriés.<sup>27</sup> Ces messieurs donnent du leur, et Charles Démià, issu d'une riche famille bressanne, donne encore plus que les autres. Des exemplaires à bon marché du *Pédagogue chrétien*, de l'*Imitation de Jésus*, de l'*Instruction de la jeunesse* de Gobinet, des *Pensées chrétiennes* et de l'*Abrégé de la vie des saints* sont activement recherchés et achetés pour les écoles qui en manquent. Les distributions sont nombreuses et généreuses, financées en particulier par la congrégation du grand collège de la ville. Une partie des exercices est transférée sur des supports communs : des grandes cartes "pour donner moyen à plusieurs enfants d'apprendre en même temps" sont dressées non seulement pour les abécédaires, mais aussi pour l'introduction à la lecture française ; des psautiers *in folio* sont installés dans les écoles "afin que plusieurs enfants puissent lire ensemble."<sup>28</sup>

Malgré toutes ces limites, le cas des écoles Démià illustre comment peut se mettre en place une économie du livre scolaire plus articulée que celle des Ursulines, appuyée sur une liste commune d'instruments scolaires et sur des concessions à des libraires locaux. À moins de deux décennies d'écart, c'est en se faisant eux-mêmes libraires qu'une autre communauté réussit le tour de force de bâtir un circuit intégré à l'échelle du royaume : les Frères des écoles chrétiennes.

### **Un changement d'échelle : les Frères des écoles chrétiennes**

Les Frères des écoles chrétiennes jouent un rôle comparable à celui des Ursulines pour l'éducation des garçons. Fondée à Reims au début des années 1680 par le chanoine Jean-Baptiste de La Salle, la communauté s'est rapidement développée. En 1789, on trouve les frères dans une centaine de villes, particulièrement au nord de Paris et dans la vallée du Rhône, en Provence et en Languedoc. Dans des écoles de deux ou trois classes, accueillant jusqu'à 200 élèves, ils reçoivent les garçons des milieux populaires urbains – "cette pétulante jeunesse formée de la lie du peuple," selon l'expression fleurie d'un édile tourangeau – mais aussi les rejetons des couches moyennes urbaines qui apprécient ces écoles gratuites, bien tenues et de bonne réputation, où l'on apprend immédiatement à lire en français.<sup>29</sup>

### ***La révolution pédagogique des écoles lasalliennes***

Comme dans les écoles Démià dont La Salle s'inspire, la pédagogie des Frères repose sur l'utilisation d'un matériel scolaire homogène, non seulement à l'intérieur des classes, mais également d'une école à l'autre. La manière dont fonctionnent les écoles des Frères rompt toutefois doublement avec les modèles précédents. En premier lieu, le fondateur a rédigé lui-même la quasi-totalité des textes utilisés dans ses écoles, du

---

<sup>27</sup> AD Rhône, 5 D 5, 22 (décembre 1673), 28 (décembre 1674), etc.

<sup>28</sup> AD Rhône, 5 D 5, 68 (27 décembre 1678), 73 (1<sup>er</sup> mai 1679).

<sup>29</sup> AD Indre-et-Loire, D 17. Georges Rigault, *Histoire générale des Frères des Écoles chrétiennes* (Paris: Plon, 1938). Yves Poutet, *Originalité et influence de saint Jean-Baptiste de La Salle. Recueil d'études lasalliennes* (Rome: Institut des Frères des écoles chrétiennes, 1999) (Cahiers lasalliens, 43-44).



syllabaire au catéchisme, qu'il présente en 1702 à l'administration de la Librairie royale pour obtenir la permission de les faire imprimer.<sup>30</sup> De manière plus précise encore que ne l'avait fait Démià, La Salle organise un cursus articulé à un ensemble de supports imprimés, de manière à répondre à la double mission de son œuvre. L'école lasallienne est d'abord et avant tout une catéchèse : il s'agit d'inculquer au jeune enfant une culture chrétienne qui passe par des savoirs mémorisés et des pratiques incorporées.<sup>31</sup> La création de cet *habitus* chrétien repose sur la manipulation quotidienne d'une série de livres: les prières rassemblées dans les *Exercices de piété* sont apprises par cœur par les élèves et récitées à différents moments de la journée, les *Cantiques spirituels* ponctuent la fin de la journée d'école, le catéchisme imprimé sous le titre de *Devoirs d'un chrétien envers Dieu* sert à la demi-heure quotidienne de catéchèse. Les enfants assistent à la messe quotidienne avec leur livre d'*Instructions et prières pour la sainte messe*, et les plus avancés manipulent le psautier en latin.

Sans perdre de vue l'acculturation religieuse des enfants, l'enseignement de la lecture s'appuie sur d'autres types de supports. Comme l'a souligné Anne-Marie Chartier, le cursus lasallien se distingue non seulement par la primauté donnée au français sur le latin, mais aussi par le souci de décomposer chaque étape des apprentissages, de manière à en ralentir l'appropriation par l'élève et à le retenir à l'école le temps nécessaire pour en faire un chrétien accompli.<sup>32</sup> Suspendues devant les premiers rangs de l'école, les tables de l'alphabet et des syllabes servent aux premiers apprentissages. Elles sont rigoureusement identiques d'une école à l'autre (la *Conduite* en fournit le modèle), mais il n'est pas évident qu'elles aient été imprimées. Après quelques mois passés sur les tables, les enfants accèdent au syllabaire, qui constitue leur premier livre personnel. Imprimé à des dizaines de milliers d'exemplaires au 18<sup>e</sup> siècle, il a totalement disparu. On sait seulement qu'il s'agissait d'une brochure relativement épaisse, de 50 à 70 pages environ, qui ne contenait que des lettres et des syllabes françaises.<sup>33</sup> Les livres sur lesquels les enfants s'entraînent à la lecture courante sont laissés au choix des directeurs des écoles, avec l'accord du Supérieur de l'Institut.

---

<sup>30</sup> BnF, ms. 21939, 915. Sous le titre d'*Instructions et exercices de piété à l'usage des Écoles chrétiennes*, l'ensemble comprend le syllabaire, les *Exercices de piété qui se font pendant le jour dans les écoles chrétiennes*, le catéchisme (*Devoirs d'un chrétien*) sous ses quatre formes plus ou moins étendues, les trois recueils d'*Instructions et prières pour la sainte messe, la confession et la communion*, et une *Civilité chrétienne* "en caractères qui imitent l'écriture gothique." La Salle confie alors l'impression de ses ouvrages au libraire parisien Antoine Chrétien – sauf celle de la *Civilité*, imprimée à Troyes en caractères de civilité. Quelques années plus tôt, La Salle avait fait imprimer trois premiers textes chez l'imprimeur parisien Jacques Langlois: le syllabaire, les exercices de piété et les instructions pour la messe (BnF, ms. 21939, 59).

<sup>31</sup> Dominique Julia, "Préface," in Léon Lauraire, *La « Conduite des écoles ». Approche pédagogique* (Rome: Institut des Frères des écoles chrétiennes, 2006).

<sup>32</sup> Anne-Marie Chartier, *L'école et la lecture obligatoire* (Paris: Retz, 2007), 59-70.

<sup>33</sup> Celui que La Salle fait imprimer en 1698 par l'imprimeur parisien Jacques Langlois compte 72 pages in-16 (BnF, ms. fr. 21939, 59), ceux que les Frères font imprimer à Avignon au milieu du 18<sup>e</sup> siècle ont une feuille et demi ou deux feuilles d'impression, soit 48 à 64 pages in-16.

Enfin, quand les enfants savent parfaitement lire en français, on les applique à la lecture du psautier en latin, à la *Civilité chrétienne* et aux écritures manuscrites.

L'uniformisation des méthodes et des instruments n'est pas qu'un enjeu pédagogique. Dans un institut dont le recrutement est socialement et intellectuellement médiocre, elle permet de tracer une voie sans hasard, dont les maîtres ne doivent pas s'écarter. L'homogénéité des formes et des outils permet la circulation des maîtres d'une école à l'autre et le fonctionnement de la communauté comme corps. "Un frère qui quitte une classe pour en aller faire une autre, y trouvant toutes choses dans le même ordre où il a laissé celle qu'il faisait lui-même, continue les enseignements avec autant de facilité pour lui, que de succès pour les enfants."<sup>34</sup>

Dans les décennies qui suivent la mort de La Salle, l'héritage du fondateur ne fossilise pas la réflexion ni les pratiques pédagogiques au sein de l'Institut. Il est ainsi possible que le syllabaire purement technique de La Salle ait suscité quelques résistances passives. En 1745, le chapitre de Reims ordonne encore l'utilisation du "syllabaire de M. de La Salle dans les écoles," ce qui laisse penser qu'il n'était pas utilisé partout.<sup>35</sup> En 1760, le chanoine lorrain Léopold Bouchot affirme que ce syllabaire a été "jugé si peu convenable aux enfants, qu'il n'a jamais été permis aux frères de s'en servir dans leurs écoles de Paris," alors qu'il en confirme l'usage dans les écoles de Metz et de Nancy.<sup>36</sup> Les éditions de la fin du siècle suggèrent d'ailleurs un rapprochement avec la forme la plus commune des alphabets, mêlant syllabes et petites prières. Dans le *Nouveau syllabaire françois à l'usage des écoles chrétiennes* imprimé à Rouen en 1790 par la veuve Dumesnil à la demande des Frères, les syllabes et les mots qui servent de modèle sont classiquement suivies par des prières syllabées, des exercices de piété et des maximes de la sagesse.<sup>37</sup>

Le recueil de cantiques spirituels a lui aussi évolué au cours du siècle, pour s'adapter aux airs à la mode et capter au mieux l'attention des enfants. Contrairement aux autres ouvrages utilisés dans les écoles chrétiennes, il n'est pas l'œuvre de La Salle. Entre le premier recueil de 1705 et celui de Rouen de 1788, le nombre de textes s'accroît considérablement (de 48 à 108 cantiques), avec un très fort renouvellement (seuls 12 cantiques se retrouvent de l'un à l'autre, sur des timbres parfois différents). L'ensemble mériterait une étude précise, mobilisant les apports de l'ethnomusicologie, de manière à mettre en évidence l'éventuelle régionalisation du matériel scolaire dans le choix des airs et des textes. Les archives avignonaises conservent ainsi une feuille de "Changemens à faire au cantique si on le trouve à propos à une nouvelle édition," dans laquelle un frère a suggéré d'introduire dans le recueil trois nouveaux cantiques, dont l'un "est goûté d'un grand nombre de frères."<sup>38</sup>

---

<sup>34</sup> *Conduite des Écoles chrétiennes* [Avignon, Chastanier, 1720] (Paris: Moronval, 1838), 202.

<sup>35</sup> Rigault, *Histoire générale*, II, 300.

<sup>36</sup> Léopold Bouchot, *L'Art nouvellement inventé pour enseigner à lire* (Pont-à-Mousson: Martin Thiery, s.d. [1760]), 12.

<sup>37</sup> BnF, X-19674 (1184), 32 p. in-16. La permission d'imprimer est au nom des Frères, ce qui confirme la dimension autorisée de la brochure.

<sup>38</sup> AD Vaucluse, 45 H 15, après 1774.

Enfin, l'arithmétique et l'écriture, pour lesquels La Salle n'avait pas prévu de support particulier, font l'objet à la fin du siècle d'un *Abrégé des principes de la grammaire françoise et de l'arithmétique à l'usage des écoles chrétiennes* (1785).<sup>39</sup> L'objectif est de préparer le devenir social des enfants en les rendant propres "aux différens emplois où l'écriture est nécessaire." Le volume comprend un cours élémentaire de grammaire, des éléments d'arithmétique appliqués aux opérations commerciales et financières, des modèles de promesses, de quittances et de lettres en tout genre, avec quelques anecdotes édifiantes. Avant cela, les Frères ont pallié l'absence de manuels par la confection d'outils de travail personnels, sur des feuilles volantes ou des cahiers d'exercices manuscrits. Le frère Gabriel Joseph, déplacé de Nîmes à Arles, évoque ces exercices dans les lettres qu'il adresse au frère qui l'a remplacé :

J'ai oublié en partant de vous dire que le nommé Ant. Garcin de votre classe a entre ses mains un Chemin du Ciel qui appartient à François Savinas, je vous prie de le lui faire rendre. Ledit Garcin m'avoit copié quelques litanies dont le premier cayer est dans le plaquart de votre classe et l'autre entre les mains de cet enfant. Je vous prie de me les envoyer. Le nommé Jacque Michel aussi de votre école m'a copié deux cayers de chiffre dont le premier est dans votre armoire et le second entre les mains dudit. Je vous prie aussi de me les envoyer. Je vous dirai aussi que ledit Garcin et Michel font leurs repassement de chiffre et ils en ont déjà trois cayers de faits chacun. Je les ai mis dans le carton des pièces dans votre cabinet. Je vous prie de les leur remettre. Et le livre d'arithmétique qui leur servoit de modèle est divisé en deux cayers et est entre les mains de Michel et appartient au frère Basilide qui me l'avoit prêté jusqu'aux vacances, je vous prie de le lui rendre.<sup>40</sup>

La marge de liberté pédagogique des maîtres se dessine dans ces recueils sur lesquels ils font travailler leurs élèves et qui les suivent d'une classe à l'autre.

### ***Libraires sans le dire***

S'extraire de la production routinière des ateliers provinciaux et mettre les mêmes livres entre les mains de tous les enfants, constitue tout à la fois un véritable défi logistique, un pied de nez aux libraires locaux et une violence faite aux familles, à une époque où la transmission et le recyclage des matériaux prévalent sur les nouvelles acquisitions. Les *Règles* de l'Institut (rédigées en 1705, revues en 1718 par La Salle et publiées en 1726 après approbation pontificale) sont claires sur ce point. Elles précisent qu'

il y aura dans chaque maison un frère qui livrera les livres, papiers, plumes etc. à l'usage des écoliers, et on leur donnera l'encre gratis, sans exiger d'eux quoi que ce

---

<sup>39</sup> L'ouvrage ne semble avoir été imprimé qu'à Nancy. Édition consultée : Nancy: Lamort, 1785.

<sup>40</sup> AD Vaucluse, 45 H 12, Arles, 30 août 1767.

soit pour cela. Les Frères distribueront les livres aux écoliers au même prix qu'ils leur auront coûté tous frais faits, et ces frais seront tous payés dans la maison où sera le fonds d'impression.<sup>41</sup>

Sur le modèle que l'on a vu fonctionner dans les autres communautés enseignantes, le principe de gratuité s'applique à l'enseignement, mais pas à ses instruments.<sup>42</sup> Comme dans les communautés féminines, la distribution des fournitures scolaires est organisée par les Frères, de manière à garantir l'uniformité des instruments et le meilleur rapport qualité-prix. Les enfants doivent acheter leurs livres à leurs maîtres, qui les leur revendent sans bénéfice ; tout intermédiaire de librairie est exclu.

Tout au long du siècle, cette disposition suscite les doléances de deux catégories d'individus. Elle constitue d'abord un motif de plainte récurrent de la part des communautés de libraires. C'est le propos de la lettre adressée en 1710 par le syndic des libraires de Reims au contrôleur général des finances, Nicolas Desmarests, pour faire valoir que "la calamité du temps empêche les particuliers d'acheter des livres [et] quantité de personnes entreprennent de vendre les seuls livres à présent de débit et nécessaires, comme des heures, usages et livres de dévotion, et prétendent même en avoir la permission, comme les merciers, les Frères et Sœurs des Écoles chrétiennes, qui tirent tous leurs livres du dehors."<sup>43</sup> Non seulement les Frères contournent les libraires locaux, mais ils ne vendent même pas du *made in Reims*. Les mêmes doléances se retrouvent d'un bout à l'autre du royaume. À Montpellier, les frères se sont installés en 1743 à l'appel de l'évêque, Mgr de Charancy, pour lutter contre le protestantisme rampant dans la région. En 1751, la Chambre des libraires et imprimeurs fait saisir une caisse de livres envoyée d'Avignon par le frère Claude, directeur des Écoles chrétiennes, au frère Victor de Jésus, directeur des Écoles chrétiennes de Montpellier<sup>44</sup>. On y trouve 180 exemplaires des *Devoirs d'un chrétien envers Dieu*, 200 exemplaires d'un "livre de messe," 140 civilités, 50 syllabaires et un catéchisme de La Salle, le tout imprimé à Avignon. La Chambre fait valoir que les particuliers n'ont pas le droit de faire commerce de librairie et demande que la saisie ait valeur d'exemple, "d'autant plus [...] que nous nous apercevons tous les jours que toutes sortes de personnes tant forains qu'établis en cette ville, s'immiscent à faire le commerce de librairie sous différents prétextes, tandis que les libraires et imprimeurs établis en cette ville restent quasi sans rien faire." Le vicaire général de l'évêque intervient en faveur des Frères, arguant qu'ils

n'en font ni métier ni marchandise, qu'ils les donnent au plus bas prix aux pauvres enfants de la ville et souvent pour rien à ceux qui ne sont pas en état de les acheter. Si cet usage était interrompu, on verrait tomber l'instruction gratuite de

---

<sup>41</sup> *Règles et constitutions*, 30.

<sup>42</sup> Certaines fondations prévoient que les fournitures seront à la charge des Frères (à Nancy en 1749) ou de la commune (à Arras en 1778) (*Annales de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes* (Paris: Procure générale, 1883), II, 179-80 et 491-5).

<sup>43</sup> Archives nationales [désormais AN], G<sup>7</sup> 235.

<sup>44</sup> AD Hérault, C 5515, 128-34.

cinq cent enfants dont ils sont chargés. Au surplus ce sont des livres de leur congrégation, livres uniformes dont ils se servent à Paris, à Versailles et partout le royaume. La seule réimpression de quelques-uns de ces livres faite à Avignon ne peut choquer nos deux imprimeurs, qui assurément ne voudraient pas en faire les frais pour une seule école, et les donner gratuitement aux pauvres qui sont ici en très grand nombre.<sup>45</sup>

Informé par l'intendant, Lamoignon recommande de lever la saisie. Le cas montpelliérain illustre comment les autorités autorisent le maintien de circuits alternatifs à la librairie, en vertu de leur caractère non lucratif ("ils n'en font ni métier ni marchandise").

La défense des Frères par les autorités locales repose sur le respect d'une certaine éthique. On comprend l'intérêt, pour leurs adversaires, de faire la preuve du contraire. Tout au long du siècle, les maîtres écrivains, d'école et de grammaire protestent contre la concurrence déloyale que pratiquent les Frères en accueillant dans leurs écoles gratuites des enfants non indigents. Avec constance, ils tentent de faire inscrire dans les actes de fondation l'obligation aux parents de fournir des certificats de pauvreté avant de mener leurs enfants chez les Frères. Faute de pouvoir toujours se faire entendre, ils accusent les Frères de pratiquer des marges confortables sur les livres revendus aux enfants. À Avignon, dès 1711, les maîtres et écrivains publics se plaignent au Conseil de ville de la tromperie que constitue selon eux la gratuité des écoles : "les Frères obligent les enfants à acheter tous les mois leurs livres qu'ils payent trois fois plus cher ; il en est de même pour l'encre, les plumes, le papier, les écritaires, ventes sur lesquelles les Frères font un profit considérable."<sup>46</sup> À Rouen en 1772, un nouveau conflit avec les maîtres écrivains aboutit à instaurer une surveillance par les quarteniers, qui vérifient que seuls les pauvres fréquentent les écoles et qu'on ne leur vend pas trop cher les livres et le matériel.<sup>47</sup> À Dijon, les maîtres font encore une fois valoir en 1785 que les frères reçoivent mieux les enfants des milieux aisés que ceux des pauvres "parce que, comme ils vendent et distribuent eux-mêmes aux enfants les livres nécessaires à leur instruction, le papier, les plumes, etc., il est aussi de leur intérêt de se procurer le plus d'élèves qu'ils peuvent, spécialement dans la classe des citoyens aisés."<sup>48</sup> Partout, l'accusation sert en réalité à contrôler le public reçu par les Frères, que les maîtres voudraient restreindre aux seuls enfants munis d'un certificat de pauvreté.

Le troisième type de plainte vise la contrainte commerciale exercée par les Frères sur leurs élèves et, partant, sur les familles. Dans ces affaires, il s'agit moins de préserver les intérêts de la librairie locale que de protéger les pratiques familiales du

---

<sup>45</sup> *Ibid.*, 131.

<sup>46</sup> Michel Feuillas, "Les petites écoles d'Avignon au XVIII<sup>e</sup> siècle," *Histoire de l'enseignement de 1610 à nos jours. Actes du 95<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes (Reims, 1970). Section d'histoire moderne et contemporaine* (Paris: Bibliothèque nationale, 1974), 641-53.

<sup>47</sup> Charles de Robillard, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789* (Évreux: Huet, 1872), 353.

<sup>48</sup> H. Chabeuf, "Frères de la Doctrine chrétienne (1729-1715)," *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon* (1892): 49-59.

livre scolaire, faites de transmission et de recyclage, plutôt que de dépenses nouvelles. La question apparaît en 1772 dans les délibérations du bureau d'administration de la paroisse Saint-Hilaire de Reims. Le débat porte, encore une fois, sur les enfants dont les parents pourraient payer l'écolage et qu'ils préfèrent envoyer chez les Frères. Le bureau paroissial affirme avoir été informé "que les frères refusent les enfants des pauvres, quoique munis des livres, encre, plumes et papiers à l'usage des dites écoles, sous prétexte qu'ils ne les achètent pas d'eux directement, ce qui est gêner la liberté des pères et mères, d'autant que lesdits frères ne doivent faire aucun commerce de livres, papier, encre et plume." Un nouveau règlement est alors rédigé pour garantir aux parents la pleine et entière liberté d'acheter les fournitures "où bon leur semblera, sans être astreints de les acheter desdits frères."<sup>49</sup> Le cas rémois n'est pas isolé. La même année à Carentan, en Normandie, l'installation des Frères se fait à la condition "de laisser libres les parents de faire venir eux-mêmes les livres et de fournir le papier et les plumes ou de les prendre chez les frères de prix coûtant."<sup>50</sup> Il est difficile de mesurer à quel point les doléances des parents ont pu être instrumentalisées par les libraires et par les maîtres locaux, mais il ne faut sans doute pas en sous-estimer l'importance, tant les pratiques des Frères rompent avec les habitudes ancrées. Alors que la gratuité de l'enseignement dépossède les parents du pouvoir qu'ils ont sur les maîtres d'école, en en faisant les "obligés" des Frères, la fourniture payante des livres scolaires leur redonne paradoxalement une certaine marge de manœuvre.

Il n'est d'ailleurs pas inconcevable que les Frères aient fait un petit bénéfice sur les ventes de livres, comme cela se pratiquait chez les Ursulines. Quoiqu'il en soit, les plaintes sont suffisamment vives et récurrentes pour inciter le chapitre général tenu à Melun en 1787 à prendre position sur la question. Il juge à propos

de tolérer encore dans l'Institut la distribution des effets d'école, pour les procurer aux enfants, et meilleurs et à meilleur marché, et pour conserver l'uniformité dans les lectures. Mais pour parer aux abus dont on se plaint, le Frère Supérieur, conjointement avec son conseil, déterminera le prix de chacun de ces effets, qu'on ne pourra dépasser.<sup>51</sup>

La comptabilité des écoles, incluant aussi bien l'économie marchande (livres achetés et vendus par la maison) que l'économie charitable (récompenses et charités), doit être clairement séparée de celle des maisons communes des frères. Elle doit accréditer auprès de leurs adversaires le cercle vertueux mis en place par les Frères, en apportant la preuve que les légers bénéfices sont réinvestis dans l'instrumentation des plus pauvres.

---

<sup>49</sup> Henri Jadart, *Les Écoles de Reims et de son arrondissement en 1774* (Reims: Michaud, 1888), 65-8.

<sup>50</sup> A. Desprairies, "Documents sur les écoles du canton de Carentan avant la Révolution," *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie* 13 (1883-1885): 247-67, 258.

<sup>51</sup> "Résultat du Chapitre général des Frères des Écoles chrétiennes, tenu à Melun au mois de mai 1787," in *Règle du gouvernement de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes* (Paris: Moronval, 1838), 24.

## **La production des livres scolaires : dynamiques institutionnelles et économiques**

La seconde rupture par rapport aux pratiques des autres communautés religieuses tient à la manière dont la communauté se procure les livres. C'est en interne, et de manière relativement centralisée, que les Écoles chrétiennes résolvent la contrainte d'approvisionnement posée par le fondateur. Les effets d'école prévus par le fondateur constituent en effet une masse imprimée considérable à l'échelle du royaume. En théorie, il faut, à la fin du siècle, produire tous les ans plus de 10 000 syllabaires et presque autant de recueils de cantiques, d'exercices spirituels, d'instructions, de *Devoirs* et de civilités lassaliennes. Pour garantir l'uniformité des volumes et les prix les plus bas possibles, les Frères font le choix de concentrer la production dans un petit nombre de villes.

### ***Les capitales typographiques des Frères***

C'est d'abord à Rouen que s'organise la production. Dans les premières années du 18<sup>e</sup> siècle, les oppositions rencontrées à Paris encouragent La Salle à s'installer dans la cité normande, où l'archevêque et le premier président du Parlement lui confient la charge des écoles charitables fondées par Adrien Nyel. À partir de 1716, la communauté est durablement installée dans le manoir de Saint-Yon, aux portes de Rouen. Jusqu'aux années 1770, la maison constitue le cœur de l'Institut, tout à la fois résidence du supérieur général, siège des services centraux de la congrégation, d'un noviciat, d'une école paroissiale, d'un pensionnat et d'une maison d'éducation pour enfants difficiles.

C'est aussi le cœur de la logistique des livres scolaires. Tout au long du 18<sup>e</sup> siècle, les Frères de Saint-Yon font renouveler les permissions d'imprimer le corpus lassalien auprès de l'administration de la Librairie royale. Dès le premier quart du siècle, les Frères ont noué de solides relations d'affaire avec les imprimeurs de la cité normande et ont pris l'habitude de céder à l'un d'entre eux le droit d'imprimer tous les textes à l'usage de leurs écoles. Après Jean-Baptiste Machuel, c'est avec Laurent Dumesnil, puis sa veuve, qu'ils font affaire.<sup>52</sup> Les registres de l'administration royale donnent aussi une idée des tirages demandés par les Frères rouennais à la fin du siècle : 12 000 *Instructions* en 1778, autant de *Règles de la bienséance* en 1779 et de *Devoirs* en 1781, 6000 *Cantiques* en 1781, autant de *Règles de la bienséance* en 1783, 10 000 *Devoirs* en 1788, de quoi alimenter les écoles de Rouen, mais aussi celles de Caen, Dieppe, Coutances, Vire, Cherbourg ou Avranches.

Dans le même temps, un second pôle éditorial se met en place à l'autre extrémité du royaume. C'est dès les années 1705 que la zone "d'au-delà de Lyon" commence à se singulariser, dans cette robe sans couture qu'est la communauté des Frères. Très sensible aux spécificités méridionales, le fondateur instaure des modalités particulières

---

<sup>52</sup> Les registres de l'administration royale mentionnent ces cessions de droits. Voir par exemple BnF, ms. fr. 21960, 194 (13 septembre 1753) ; ms. fr. 21962, 1 (18 juillet 1759).

de supervision des maisons et d'organisation du recrutement.<sup>53</sup> En 1745, le chapitre général décide que “les Frères de l'autre côté de Lyon feront les prières des défunts seulement pour les frères de ce côté-là, et ceux d'en-deçà de Lyon les feront pour les Frères d'en-deçà.” Dès les premières années, la maison d'Avignon constitue le cœur de cette province sans le nom. C'est la plus ancienne fondation méridionale (1705), le siège d'un noviciat, d'une maison de retraite pour les frères et d'un hospice pour les vieillards “qui n'ont plus qu'un reste de vie qu'ils ont consommé au pénible emploi des écoles.”<sup>54</sup>

Cette province méridionale constitue aussi un débouché pour les presses avignonaises. Au moment de l'installation des écoles à Avignon en 1705, la ville n'est pas encore la capitale éditoriale qu'elle deviendra quelques décennies plus tard mais, dans l'esprit de La Salle, elle pourrait servir de tête de pont pour l'approvisionnement des écoles du Midi et de Rome.<sup>55</sup> Une collaboration se noue avec Joseph-Charles Chastanier, qui imprime en 1711 le *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes*, et en 1720 la première édition de la *Conduite des Écoles chrétiennes*. L'inventaire après décès de l'imprimeur montre qu'il imprimait aussi pour les écoles: les 1750 *Exercices de piété pour les écoles des Frères* et 2650 *Sillabets françois pour les écoles* comptent parmi les tirages les plus importants de son fonds.<sup>56</sup> Il est probable que les communautés voisines d'Alès, de Marseille et de Mende s'approvisionnaient dès cette époque auprès de la maison d'Avignon. Les archives des Frères d'Avignon montrent l'accroissement de la production de livres à partir des années 1740. Cette montée en puissance accompagne la multiplication des écoles méridionales, implantées dans 25 nouvelles villes d'un grand quart sud-est du royaume entre 1720 et 1750. La maison traite avec les imprimeurs avignonnais et stocke des quantités considérables d'“effets d'école” qui sont ensuite revendus aux communautés méridionales, à Marseille, Uzès, Nîmes, Saint-Ambroix, Mirepoix, Apt, Montpellier ou Le Puy.<sup>57</sup>

Un troisième pôle de production, lorrain, se dessine à la fin des années 1770. En 1771, le supérieur général de l'Institut a quitté Rouen pour Paris et annoncé la division de la communauté en trois provinces, une au-delà, deux en-deçà de Lyon. On détermine à la hâte des lieux de réunion, Paris, Avignon et Maréville, près de Nancy, où fonctionnent depuis 1751 un noviciat et une maison importante. Un nouveau centre éditorial se dessine: le supérieur des Écoles chrétiennes de Nancy présente désormais à l'administration de la Librairie des demandes indépendantes de celles du supérieur des Écoles de Rouen. Dans le même temps, plusieurs imprimeurs lorrains – Haener, Barbier

---

<sup>53</sup> Yves Poutet, “Les provinces des Frères des Écoles chrétiennes du XVII<sup>e</sup> siècle à 1976,” in *Originalité et influence*, 445-463.

<sup>54</sup> AD Vaucluse, 45 H 3, “Mémoire ou état des frères des Écoles chrétiennes d'Avignon,” 1778.

<sup>55</sup> Georges Rigault (ed.), *Les lettres de saint Jean Baptiste de La Salle* (Paris: Procure générale, 1954), 43.

<sup>56</sup> René Moulinas, *L'imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Grenoble: Presses universitaires de Grenoble, 1974), 27.

<sup>57</sup> AD Vaucluse, 45 H 15. Les Frères d'Avignon jouent aussi le rôle d'intermédiaires pour les achats à destination des bibliothèques communes, ainsi que pour la pension de Marseille.



et Lamort à Nancy, Collignon à Metz – s’installent sur le marché en privilégiant les titres les plus rentables, la *Civilité* et les abrégés de grammaire et d’arithmétique.

La situation nancéienne rappelle les précédents rouennais et avignonnais. Dans les trois cas, le choix de la capitale provinciale est celui d’un centre éditorial très actif, permettant l’approvisionnement des écoles à grande échelle. Coïncidence fortuite ? Si l’implantation des Frères à Rouen et à Avignon obéit à un enchaînement de raisons propres à la congrégation, les dynamiques qui portent les écoles chrétiennes ne sont pas étrangères à celles qui soutiennent la prospérité de l’imprimerie locale. À Rouen, les progrès de l’alphabétisation populaire permettent le développement du marché des imprimés de grande diffusion, almanachs, livrets de piété et bibliothèque bleue, qui font la fortune des imprimeurs locaux.<sup>58</sup> À Avignon, la protection pontificale joue en faveur des Frères, protégés des tracasseries judiciaires et des suspicions de jansénisme, comme elle joue en faveur des imprimeurs, libérés des contraintes de la Librairie royale. Un cercle vertueux se met ainsi en place. Les imprimeurs de Rouen et d’Avignon, déjà positionnés au début du siècle sur le créneau du livre scolaire et religieux, saisissent rapidement la manne que représente ce nouveau marché captif. Les deux maisons capitalisent en retour cette fonction de fournisseurs de biens scolaires, qui vient s’ajouter à leurs autres prérogatives institutionnelles. Par les canaux de leur autorité s’écoulent désormais aussi les livrets scolaires.

### ***L’usine avignonnaise, de la production à la distribution***

Dans le Midi, invisible aux regards de l’administration de la Librairie royale, Avignon constitue l’une des deux plates-formes d’approvisionnement des communautés. Les archives des Frères permettent de comprendre une partie du fonctionnement de ce pôle. Contrats d’édition, reçus d’imprimeurs, fragments de correspondances, notes volantes qui récapitulent les tarifs usuels et les bonnes pratiques typographiques constituent une documentation inédite, particulièrement éclairante pour les décennies centrales du siècle, du début des années 1740 au milieu des années 1775.<sup>59</sup> Ces années correspondent à la période de la plus grande prospérité de la librairie avignonnaise, qui compte jusqu’à vingt-sept imprimeries en 1755, et aux débuts de son déclin. Les Frères traitent alors avec différents imprimeurs de la ville: Offray, Dominique Seguin, Domergue et la veuve Girard jusqu’à la fin des années 1750, Toussaint Domergue ensuite, la famille Niel sur toute la période. Chaque année, des contrats sont passés pour des milliers d’exemplaires de livrets de prières, des cantiques, des *Devoirs d’un chrétien*, des syllabaires, des psautiers ou des civilités, soit plus de 300 000 exemplaires en une trentaine d’années.

Les archives des Frères ne contiennent pas de contrats d’impression postérieurs au milieu des années 1770. Le moment correspond à la crise de la librairie avignonnaise, frappée par l’occupation par les troupes françaises en 1768, par les

---

<sup>58</sup> Jean-Dominique Mellot, *L’édition rouennaise et ses marchés (vers 1600-vers 1730). Dynamisme provincial et centralisme parisien* (Paris: École des chartes, 1998).

<sup>59</sup> AD Vaucluse, 45 H 15.

difficultés des papeteries du Comtat, par les impôts sur le papier et sur l'importation des livres, par les effets de l'assimilation à la librairie française par le Concordat de 1785. Malgré tout, la collaboration des Frères avec les imprimeurs locaux ne s'interrompt pas. La maison avignonnaise conserve un stock d'effets scolaires d'une valeur considérable, quoique fortement fluctuante, jusqu'à la Révolution, d'une valeur moyenne de 8000 livres tournois (l.) sur la période 1778-1790.<sup>60</sup>

Les notes volantes intitulées "Recueil des instructions qu'a laissé le très cher frère supérieur sur l'impression," datées du début des années 1740, montrent comment se construit la compétence typographique des Frères, confrontés à la nécessité de traiter avec les imprimeurs et de fixer les conditions financières des contrats.<sup>61</sup> Un frère y a reporté les conditions des contrats passés avec les imprimeurs avignonnais et d'autres chiffres qui montrent que les Frères avaient connaissance de ce qui se pratiquait ailleurs, à Rouen et à Grenoble. Ainsi,

l'on donne pour impression d'une feuille de cicero in-12 environ 45 à 50 sous, pour le petit romain 3 l., pour le papier molage et croisette caractère cicero 30 à 35 s., petit romain 40 à 45 s. L'on donne pour le tirage et retirage 20 s. par rame de papier, il faut environ 5 s. d'encre pour une rame de papier.

Sur les 600 l. que coûte l'impression des 3000 psautiers par Niel, le frère calcule que le papier revient à 254 l., la composition à 36 l., le tirage à 108 l.: il reste 202 l. pour l'encre, le travail et le bénéfice de l'imprimeur.

L'impression se fait sur le modèle d'un exemplaire fourni à l'imprimeur, ou en suivant les dispositions des contrats. En 1757, l'impression des *Devoirs* confiée à la veuve Girard doit se faire "sur le caractère de la philosophie virille," sur papier "qu'on nomme grand messel." Le nombre d'exemplaires est précisé – 2500 ou 3000 dans la première moitié du siècle, le plus souvent 6000, jusqu'à 12000 dans les années 1770, lorsque le tissu des écoles s'est densifié. On est loin du tirage moyen des livres d'Ancien Régime, plus près de ceux des almanachs ou des livrets de colportage.

Les tarifs s'élèvent progressivement au cours du siècle pour s'adapter à l'inflation, et notamment à celle du prix du papier. Le syllabaire peut servir d'indicateur. En 1740, les *Instructions* fixent le tarif d'impression à 4 l. au cent pour des syllabaires couverts en parchemin, soit moins de 10 deniers pièce. En 1750, il est payé 150 l. les 3000 à Seguin, soit 12 d. pièce. Le tarif n'est révisé qu'en 1763: à cette date, la veuve Niel est payée un peu plus de 13 d. pièce pour 12 000 syllabaires. Les contrats incluent aussi des précisions sur le délai de livraison des marchandises. À la mi-août 1755, les Frères passent contrat avec Domergue pour 6000 syllabaires, dont il doit livrer 2000 exemplaires à la fin du mois de septembre. Les délais sont courts et intenable pour l'imprimeur, remplacé dès l'année suivante par la veuve Girard.

Le souci de produire à moindre coût entraîne en effet les Frères à faire jouer la concurrence entre les imprimeurs. Dans les années 1770, Toussaint Domergue soumet

---

<sup>60</sup> AD Vaucluse, 45 H 14.

<sup>61</sup> AD Vaucluse, 45 H 15.

des devis aux conditions particulièrement avantageuses (tarif égal ou inférieur à celui pratiqué par son concurrent Niel, règlement à 8 mois après réception des exemplaires), ce qui lui vaut de reprendre le marché des civilités et des règlements.<sup>62</sup> Une lettre conservée dans les archives avignonaises, probablement écrite par un frère de Rouen, illustre comment les frères mettent eux-mêmes la main à la pâte (en l'occurrence, au séchage et à l'assemblage des cahiers) pour abaisser le coût de revient des brochures scolaires :

je fais marché de bouche avec [l'imprimeur] à 31 l. par rame pour l'impression et pour apporter ou faire apporter les rames imprimées mouillé à mesure qu'on les tire ou imprime que nous étendons chez nous sur des cordes, et quand tout est imprimé nous les assemblons nous mêmes et pour nous payer de la peine que l'on prend à les faire seicher et assembler il imprime une rame par dessus les dix ainsi c'est 11 rames par chaque feuille, on lui livre aussi cette onzième rame qu'il imprime pour rien.<sup>63</sup>

Les archives avignonaises documentent aussi la phase suivante, celle de la fourniture aux établissements scolaires méridionaux, mais de manière plus parcellaire. La correspondance (fragmentaire) qu'on a conservée atteste l'existence de relations avec une dizaine de localités : Le Puy, Valence, Les Vans, Saint-Ambroix au nord ; Cahors, Uzès, Nîmes, Mirepoix à l'ouest ; Apt à l'est ; Marseille au sud. Les chiffres de la production suggèrent une zone d'influence un peu plus large. Prenons le cas des syllabaires, dont 54 000 exemplaires sont produits entre 1750 et 1773: c'est donc un volume moyen de 1800 syllabaires que l'on distribuait chaque année.<sup>64</sup> Si l'on part du cas le plus fréquent, celui de la ville dotée de deux écoles fréquentées chacune par 150 élèves, dont un tiers de commençants qu'il faut munir d'un alphabet, la production avignonnaise permettrait de fournir une petite vingtaine de villes. Or dans l'espace le plus large qu'on puisse concevoir, un quadrilatère délimité par Belley, Cannes, Rodez et Montpellier, les frères sont installés dans une trentaine de villes, pour l'essentiel dès le second quart du siècle. On peut ainsi estimer que l'officine avignonnaise se trouve en position très dominante, mais pas absolue, et qu'elle est relayée sur ses marges par les pôles secondaires de Grenoble ou de Montauban, voire par des produits "non conformes" de la librairie locale.

Cette correspondance avec les écoles de la région permet enfin d'éclairer une question cruciale, celle de l'éventuel bénéfice réalisé par la maison mère. Les *Instructions* de 1740 fixent le tarif de revente des différents ouvrages du corpus en prévoyant un bénéfice non négligeable: le rédacteur projette un gain de 615 l. annuel sur le débit des livres et des fournitures scolaires. Pourtant, si l'on confronte la production

---

<sup>62</sup> "Propositions du Sr Domergue cadet imprimeur libraire pour les ouvrages que je dois fournir aux conditions ci-dessous mentionnées aux révérends frères," 20 février 1771, pour les *Devoirs*, les *Exercices* et la *Civilité*.

<sup>63</sup> AD Vaucluse, 45 H 15.

<sup>64</sup> Les écarts réguliers entre les commandes laissent penser que le dernier tirage de 12000 exemplaires, en 1773, était destiné à fournir les écoles pendant cinq ans.

des livrets lasalliens et leur revente aux maisons voisines, le bénéfice n'apparaît plus si évident. En 1760 et 1761, on livre à Montpellier et à Mazères des *Civilités* au prix de 8 l. ou 8 l. 10 s. la grosse, probablement celles qui ont été imprimées par la veuve Niel en octobre 1759 au prix de 8 l. 10 s. la grosse. Dans ce cas, la marge bénéficiaire de la maison avignonnaise est nulle, voire négative. De même, les catéchismes imprimés par Niel sont payés 2 s. 9 d. pièce en avril 1763, 2 s. 6 d. pièce au printemps 1770: ils sont revendus 2 à 3 s. pièce en 1769 et 1771. Là encore, la marge bénéficiaire n'est pas évidente. Les Frères des écoles faisaient peut-être du profit au niveau local, mais ce n'était sans doute pas le cas au niveau régional.

### ***Produire pour les écoles : les Frères et les imprimeurs du royaume.***

Situés aux deux extrémités de la zone de densité maximale de la congrégation (qui forme un L renversé, de la vallée de la Seine à l'embouchure du Rhône), les deux centres de Rouen et d'Avignon alimentent chacun un vaste ensemble d'écoles chrétiennes. Leur situation géographique autorise le développement de pôles secondaires dans des zones plus éloignées où les écoles sont relativement nombreuses, comme en Dauphiné autour de Grenoble, dans le Midi toulousain autour de Montauban, ou en Champagne autour de Reims. De manière encore plus dispersée, de la Bretagne à la Bourgogne, des imprimeurs font sortir de leurs presses des *Exercices de piété*, des *Devoirs* et surtout des *Règles de la bienséance*, dont la trajectoire dépasse largement le cadre des écoles chrétiennes. *A contrario*, l'absence de marché local stérilise les initiatives des imprimeurs: les imprimeurs de Lyon, qui comptent pourtant parmi les plus actifs du royaume, se désintéressent de la production à l'usage des Écoles chrétiennes, écartées au début du 18<sup>e</sup> siècle au profit des fondations de Charles Démi.

S'éloigner des capitales typographiques permet aussi de réfléchir à une question cruciale: dans quelle mesure les élèves des Écoles chrétiennes manipulaient-ils réellement le corpus prévu par le fondateur ? Les cas de la Champagne et du Sud-Ouest de la France permettent d'avancer quelques hypothèses. La Champagne constitue le berceau des Écoles chrétiennes, l'implantation des écoles y est ancienne et relativement dense. À Reims, les Frères tiennent cinq écoles de garçons regroupant 13 classes, soit sans doute un millier d'enfants. Le libraire Regnault Florentin dans les années 1727 à 1748, puis Nicolas Pierrard dans les années 1768 à 1779, sont d'actifs producteurs d'effets scolaires lasalliens: 12 000 *Devoirs* sont imprimés en 1779, de quoi fournir bien au-delà des écoles locales. Les demandes de permission soumises par les libraires rémois mettent en lumière différentes formes de bricolage autour du corpus originel. Des titres incontestablement lasalliens s'y mêlent à d'autres qui pourraient ne pas l'être, comme une *Conduite de la confession et de la communion* qui pourrait être celle de François de Sales et un *Exercice de la journée chrétienne* qui pourrait être celui de Pierre Fourier.<sup>65</sup> D'autres titres sont absents de la liste, soit qu'on se les procurait hors de Reims, soit qu'ils aient pu être remplacés par des produits locaux non spécialisés. Un

---

<sup>65</sup> À moins qu'il ne s'agisse des titres estropiés des ouvrages de La Salle. BnF, ms. fr. 21996, n° 1 et 21997, n° 490.

mémoire avignonnais (non daté) fait état des pratiques des Frères rémois, qui prennent “à mesure qu’ils en ont besoin chez l’imprimeur [...] le Psautier, le Devoir et la Civilité et moi je leur envoie des cantiques et des prières d’écoles.” Il n’est pas non plus exclu qu’on ait utilisé des syllabaires locaux: c’est d’ailleurs bien de Reims que le chapitre de 1745 ordonne l’utilisation du “syllabaire de M. de La Salle dans les écoles.”<sup>66</sup> À l’inverse, la production rémoise témoigne du succès éditorial des *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, que le libraire adapte aux écoles charitables de filles, celles des Sœurs de l’Enfant-Jésus.

Un même jeu sur le corpus se retrouve dans le sud-ouest du royaume. Depuis le Midi, les imprimeurs de Montauban présentent au milieu du siècle à l’administration royale des demandes d’impression pour un ensemble assez complet de textes lasalliens, qui irriguent probablement les écoles d’entre Bordeaux, Albi et Mirepoix. Les demandes de Légier et de Fontanel illustrent la différenciation locale des instruments utilisés dans les écoles chrétiennes: on y trouve les *Devoirs d’un chrétien*, les *Exercices de piété* et les *Instructions et prières*, mais pas de syllabaire ni de civilité, qui viennent peut-être d’Avignon ou pour lesquels on utilise des produits locaux similaires.

### ***Le corpus lasallien : un mirage pédagogique ?***

Cette observation de la production locale amène à reposer la question de l’adoption du corpus lasallien. Dans quelle mesure a-t-il été réellement appliqué dans les écoles, du nord au sud du royaume, dans toute l’extension prévue par La Salle ? Les sources manquent malheureusement pour mesurer, au plus près de la pratique des maîtres, la manière dont le corpus était manipulé. Les écoles nouvellement fondées sont munies de matériel en prévision de la première rentrée et il est probable qu’à ce moment-là au moins, elles disposent du corpus fondateur. Lors de la fondation de l’école de Bayeux par l’évêque de la ville, en 1788, le frère Agathon assure au futur frère directeur qu’il trouvera “les livres d’école nécessaires pour commencer les classes.”<sup>67</sup> Il est rare de disposer d’une vue en coupe qui permette de suivre l’évolution du corpus utilisé. Le cas grenoblois, richement documenté, fournit quelques éléments de réflexion. À Grenoble, l’installation des frères se fait à l’initiative d’un groupe d’habitants qui s’associent en 1707 et se cotisent pour installer une, puis deux écoles. La cotisation (également accessible aux femmes) est de 25 l. annuelles. Elle sert à fournir un logement aux frères, une école et “les livres nécessaires à leurs écoliers.”<sup>68</sup> La société se réunit une fois par mois pour gérer les fonds. Les livres de comptes permettent de suivre d’assez près les dépenses faites pour les écoles. Dans la période d’installation, en 1708-1709, outre le mobilier, le linge pour les frères et les affaires de cuisine, on achète du matériel d’école: des tables, des bancs, “un tableau de noyer pain en noir et un écriteau en lettre d’or,” “des grand cartons pour faire les cartes d’alfabets,” une cloche et des clochettes, “un

---

<sup>66</sup> Rigault, *Histoire générale*, II, 300.

<sup>67</sup> *Annales*, II, p. 532. Voir également pour Dijon en 1705, Rigault, *Les lettres de saint Jean Baptiste de La Salle*, p. 376.

<sup>68</sup> AD Isère, D 56.

signal de fer et deux ferulle de cuir,” “les cartons papier marbré cordonnet de bois pour faire les catalogues,” des plumes et du papier en abondance, de quoi faire de l’encre pour les écoliers, une quantité importante d’images. On achète aussi des livres pour les frères (tous religieux, à l’exception de “larimétique du gendre”) et quelques livres pour les écoliers (dix psautiers pour 10 l. et deux douzaines de “petits livres”). Dans les années suivantes, le papier, les plumes et les images font l’objet d’achats récurrents. À cette époque où Rouen et Avignon ne fonctionnent pas encore comme des pôles d’approvisionnement, le bureau bricole comme il peut: il fait imprimer des psautiers chez l’imprimeur local Molard (1712), fait acheter “quatre douzaines de petits livres de piété [...] pour la grande école” (1714) et, à Lyon, quatre douzaines d’*Introduction à la vie dévote* (1715). On est loin du corpus canonique ! Les comptes des années suivantes ne font plus apparaître d’achats de livres. Il est vrai que le bureau fait face à des difficultés financières, car les cotisants ne sont pas très assidus, mais il est possible que le fonctionnement de l’école ait changé. Un événement fortuit permet d’entrer dans l’école à un moment où les registres ne disent plus grand-chose des fournitures en livres. Le 13 septembre 1776, à 8h15 du matin, une des écoles s’écroule à la suite de l’effondrement d’un mur mitoyen avec la maison du cordonnier Billon. L’accident tue treize écoliers et deux adultes, et en blesse cinquante-cinq autres que l’on retire des décombres. Le frère Tranquillin dresse un état des effets perdus par les frères, parmi lesquels il signale “une armoire où il y avait 260 Devoirs à 15 s. 6 d. chacun, 70 Psautiers à 12 s. 6 d. chacun,” rangés avec du linge. Conservait-on ailleurs d’autres titres, ou la collection constitue-t-elle tout ce qui reste de la pédagogie progressive lassallienne ?

C’est à une conclusion à fronts renversés que conduit l’observation croisée des écoles des Ursulines et des Frères des écoles chrétiennes. Chez les premières, la gestion des fournitures scolaires est réglée localement par les écoles et s’appuie sur les ressources de la librairie du cru, sans mise en place d’un corpus commun. Pourtant, la bonne affaire que représente ce public captif et en partie fortuné conduit les imprimeurs à développer un nouveau produit, bien reconnaissable à l’échelle du royaume, celui des “livres à l’usage des pensionnaires et externes des ursulines.”<sup>69</sup> À l’inverse, le fonctionnement des écoles lasalliennes repose sur une organisation centralisée et sur un ensemble de références fixé par le fondateur. À l’épreuve de la rencontre avec le tissu local, le corpus lasallien semble pourtant avoir été accommodé par les différents acteurs de sa transmission: les capitales rouennaise, avignonnaise et nancéenne, qui opèrent des arbitrages dans la production des différents titres; les petits centres d’édition, qui adaptent à la marge le corpus aux habitudes locales; les écoles et les maîtres sans doute, dont la pratique reste malheureusement difficile à documenter. Là encore, le succès rencontré par la pédagogie lassallienne conduit à la diffusion d’un “produit dérivé,” celui

---

<sup>69</sup> XXX, “Écoles charitables et économie du livre”.

des *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, dont l'usage dépasse largement les murs des écoles des Frères.<sup>70</sup>

Quelle que soit la portée réelle de cette uniformisation des livres, l'exemple des Frères des écoles chrétiennes a joué un rôle essentiel dans la diffusion de la leçon commune vers d'autres réalités scolaires. À la Charité-sur-Loire (Nièvre), les délibérations communales de 1778 imposent au maître "de suivre dans la façon d'enseigner la méthode des Frères de l'école chrétienne [...] et toujours conserver cette uniformité malgré la répugnance des parents."<sup>71</sup> Le contrat d'embauche du régent de Montigny-le-Roi (Haute-Marne), en 1788, stipule qu'il devra aller passer une huitaine de jours à l'école des frères de Langres, pour y apprendre la méthode "d'enseignement qui s'y pratique."<sup>72</sup> Avec leurs presses et leurs maîtres vendeurs de livres, les écoles des Frères ont bien constitué un jalon remarquable dans la lente diffusion de la méthode simultanée dans les petites écoles françaises, qui ne s'achève qu'au 19<sup>e</sup> siècle.<sup>73</sup>

---

<sup>70</sup> Rémi Jimenes, *Les caractères de civilité. Typographie et calligraphie sous l'Ancien Régime (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Atelier Perrousseaux, 2011, 64.

<sup>71</sup> Cité dans *Écoles et écoliers de La Charité-sur-Loire : 200 ans, vers la conquête du savoir* (La Charité-sur-Loire: Les Amis de La Charité-sur-Loire, 1996), 4.

<sup>72</sup> Cité dans M. Fayet, *Recherches historiques et statistiques sur les communes et les écoles de la Haute-Marne* (Langres: Dangier, 1879), 77.

<sup>73</sup> Raymond Grew, Patrick J. Harrigan, *L'école primaire en France au 19<sup>e</sup> siècle. Essai d'histoire quantitative* [1991] (Paris: Éditions de l'EHESS, 2002).

Cette recherche a bénéficié du soutien de l'Institut universitaire de France.

### **Abridged version**

#### **‘They made neither a profession nor a commodity out of them’: printing, schoolbook trading and the Brothers of the Christian Schools in 18th-century France**

From the 17th century onwards, there was an increase in the number of teaching communities in France taking on the management of small charitable schools for working-class girls and boys. These communities set out in their regulations the way they wanted the classes to be run. They recommended the collective lesson method, which presupposed that all pupils who were at the same level should have the same book in their hands. This practical constraint meant that different ways of organising the provision of books to pupils emerged among these communities. One community, the Brothers of the Christian Schools, stands out in particular for its highly integrated book system, which was set up by their founder, Jean-Baptiste de La Salle. It included a common corpus for all schools, contracts with printers and direct sales to pupils. This particular aspect of the Lasallian community's history is the focus of this article.

The first section considers how both the educationalists who served as models for La Salle and other contemporary communities dealt with the question of books. In the *Escole Paroissiale* (1654), Jacques de Batencour described the collective lesson method but did not expand on the supply of books, which could be found in the bookshops of the parish of Saint-Nicolas du Chardonnet. The Ursulines, whose schools were rapidly increasing in number, did not specify a corpus of common textbooks for the whole community, but their regulations stipulated that each school must stock up on books for resale at cost price to pupils. In actual fact, they made a small profit (20 to 30% of the book price) to fund book donations for the poorest pupils. This operating model could be found in many female communities, such as the Vatelottes de Toul and the Sisters of Ernemont in Normandy. In Lyon, Charles Démia (1637-1689) established a learning progression method based on the use of a small canon of books that he had part-written. He did not organise the provision of the books to the pupils, but the Office of Schools (*Bureau des écoles*) entered into contracts with local printers to ensure a plentiful supply of the necessary books. However, as school monitoring visits showed, it was difficult to make the teachers and families use the books listed in the *Règlements pour les écoles de la ville et diocèse de Lyon* (regulations for schools in the city and diocese of Lyon) (1688). The teachers continued to use whatever syllabaries and children's devotional books their pupils brought in, such as the *Heures de Notre-Dame*.

When La Salle founded the Brothers of the Christian Schools, he had been partly inspired by the Lyon schools model. However, he took this a step further, writing all the educational materials himself so that they corresponded with the dual catechetical and literacy mission of his foundation. This heritage did not fossilise the Brothers' pedagogical reflection during the 18th century. The Lasallian syllabary was contested very early on and was gradually replaced by a more classical form of syllabary



combined with the common prayers. The collection of psalms used in the schools evolved in line with musical trends. Textbooks for grammar and arithmetic, which were produced in response to the needs of the urban middle classes, were added in the 1770s. La Salle combined his specification of this corpus with the commercial organisation that was lacking in the *Démia* schools (but present, for example, in the Ursuline schools), whereby the Brothers sold the books that the children were to use.

Drawing on local archives, the second section of this article examines the many objections generated by this ‘school bookshop’. Booksellers were the main opponents of this system. They appealed against the unfair competition to the royal administration, since it was theoretically forbidden for non-booksellers to practice bookselling. There were also objections from school teachers, who tried to discredit the Brothers by accusing them not only of making a profit on the sale of school supplies but also of favouring children from the urban middle classes over the poor, who were the supposed focus of their mission. Finally, the families themselves opposed this system because they were unhappy about the forced purchases, which conflicted with the domestic recycling practices that prevailed where school supplies were concerned.

The third section of this article highlights the major breakthrough that this community-run system for producing schoolbooks represented. Production was concentrated in the community’s three provincial capitals, namely Rouen and Avignon from the early 18th century onwards and Nancy from the 1770s onwards. In all three cases, the provincial capital was located in a centre that was very active in terms of publishing, thus facilitating a large-scale supply to the schools. This was not just a fortuitous coincidence because the dynamics that drove the Christian schools were not unrelated to those that maintained the prosperity of the local printing houses. In these three ‘letterpress capitals’, the Brothers entered into contracts with the printers, negotiated prices and acquired real expertise in printing matters. Schools located in and around these cities could be easily equipped with the corpus of books specified by their founder. For schools further afield, it is possible that the corpus was adapted according to the titles available from local printers and booksellers, as shown for the schools in Reims, Montauban and Grenoble. Although Lasallian pedagogical practice did not always adhere fully to the plan set out by its founder and while the children did not always work through the entire corpus of La Salle’s books, his schools nevertheless became the models to be followed and imitated in the closing decades of the century. With their printing presses and their bookselling teachers, the Brothers’ schools thus marked a considerable milestone in the slow diffusion of the simultaneous method of teaching in small French schools right up until the 19th century.